

Molenbeek

RECY PARK 2025

Du 21.10 au 25.10

MOBILE

La commune de Molenbeek, Bruxelles-Propreté et ViTeS s'associent pour vous offrir **un service de proximité dédié à la collecte des objets que vous n'utilisez plus.**

Ensemble, nous pouvons ainsi valoriser leur potentiel, préserver l'environnement et garantir la propreté dans l'espace public.

Pour accueillir votre sac orange, je suis ce qu'il y a de mieux. Demandez-moi sur place!



Espace réemploi

Offrons une nouvelle
vie à vos objets!

Où et quand ?

Lundi 21.10 rue de Flessingue

(entre l'avenue Jean Dubrucq et le Square des libérateurs)

Mardi 22.10 rue Osseghem

(entre la rue du Géomètre et l'avenue des Tamaris)

Mercredi 23.10 rue de l'Indépendance

(entre la rue des Quatre-Vents et la rue Vanderdussen)

Jeudi 24.10 boulevard Edmond Machtens

(entre les numéros 92 et 98)

Vendredi 25.10 avenue Jean Dubrucq

(entre la rue François Mus et la rue Gabrielle Petit)

De 9h00 à 18h00

Pour que vous soyez accueillis dans les meilleures conditions, nous vous demandons de vous présenter jusqu'à 17h45 maximum.

Modalités pratiques

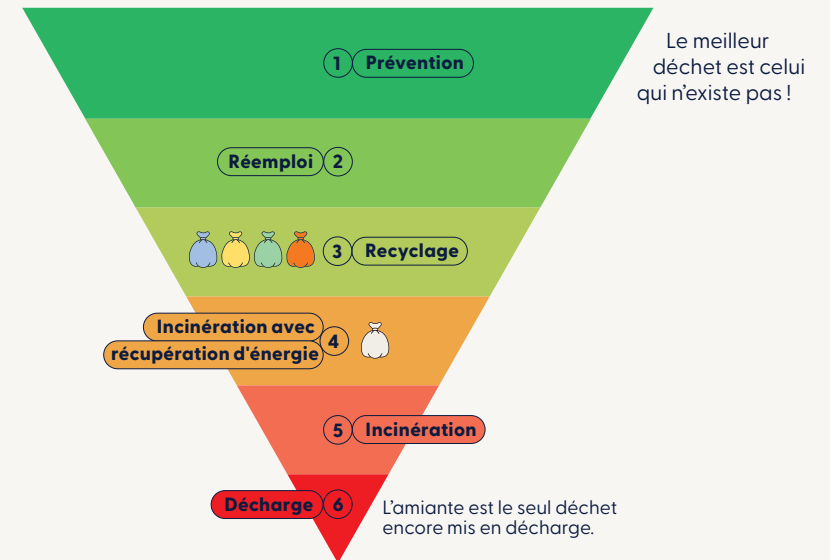
- Assurez-vous d'**avoir votre carte d'identité avec vous**.
- **Triez** préalablement vos déchets par catégorie.

Attention

- **Volume maximum accepté : 3 m³**
 - ✓ l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3 m³
- **Déchets chimiques :**
 - ✓ Maximum 30l pour les produits couvrants
 - ✓ Maximum 5l pour les autres produits chimiques
- Le personnel peut **refuser les déchets non conformes ou présentant un danger**.

Vos déchets, nous leur réservons le meilleur traitement.

S'ils ne peuvent être évités, vos déchets sont avant tout des matériaux que l'on peut considérer comme des **ressources précieuses** à valoriser. Pour atteindre ce principe d'économie circulaire, nous appliquons l'échelle de Lansink. Nous optimisons chaque étape de valorisation de vos déchets avant de passer à l'étape suivante.



1	2	3	4	5	6
Prévention :	Réemploi :	Recyclage et autre valorisation :	Incinération avec récupération d'énergie :	Incinération	Mise en décharge
<ul style="list-style-type: none">• Consommer différemment et acheter moins• Réparer	<ul style="list-style-type: none">• Seconde main• Recyclerie• Donnerie• Bulles à textiles	<ul style="list-style-type: none">• Sacs bleus, jaunes, verts et orange• Bulles à verre• Compost de quartier• Compost individuel	<ul style="list-style-type: none">• Sacs blancs		

En Région bruxelloise, hormis l'amiante, les déchets ne sont pas mis en décharge. Leur incinération se fait avec récupération de chaleur. Nous convertissons cette énergie générée par la combustion en électricité et nous nous en servons également pour alimenter un réseau de chaleur.

3 M³ d'encombrants gratuits

la bonne astuce  = 1M³

déchets acceptés

- **meubler** (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- **petits appareils électroménagers et multimédia** (GSM, chargeurs, lampes de poche, calculatrices, réveil ...)
- **outillage** (tondeuses et tournevis électriques, foreuses...)
- **plastiques durs** (jouets, seaux...)
- **petits déchets chimiques ménagers** (peintures, huiles de friture, piles et batteries...) - voir page 2
- **frigolite blanche et propre** (non-alimentaire)
- **verre plat**
- **lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes** (néons...)

déchets refusés

- **déchets résiduels** (sacs blancs), **déchets alimentaires** (sacs orange), **papers-cartons** (sacs jaunes), **emballages PMC** (sacs bleus) **et déchets de jardin** (sacs verts), **bouteilles, bocaux et flacons en verre** (bulles à verre)
- **gros appareils électroménagers** (machine à laver, four, réfrigérateur, ...)
- **solvants, acides, bases, mercure, seringues**
- **déchets de construction** (plâtre, briques, fenêtres, portes, poutres, éviers, roofing, planches...)
- **terre, sable, charbon et suie**
- **bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz**
- **produits de laboratoire et substances radioactives**
- **pièces automobiles et carburant**
- **pneus de toute nature**
- **déchets d'origine professionnelle** (producteurs de déchets autres que ménagers)
- **amiante** (plaques, bacs de plantes, ...)

Des objets en bon état que vous n'utilisez plus ?



Bruxelles-Propreté met à votre disposition un conteneur couvert à l'entrée du Recypark. Notre partenaire, acteur de l'économie sociale, pourra ainsi les préparer avant de leur offrir une nouvelle vie !

En fonction de leur nature, les objets vont être triés, nettoyés, étiquetés et réparés si besoin. Ils seront ensuite remis en circulation pour être revendus. Les bénéfices de ces ventes seront investis dans divers projets sociaux soutenus par nos partenaires.

acceptés

Petits objets du quotidien, loisirs, livres, meubles, matelas, textiles, vélos, petits électroménagers et TVM (télé, écrans, ...)

refusés

Textiles sales ou à fortes odeurs, cassettes VHS, vaisselle cassée, les aliments, les médicaments, les petits déchets dangereux

En collaboration avec



**Les Recypark restent à votre disposition.
D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptées.**

(par exemple les déchets de construction)

Plus d'infos et heures d'ouverture sur

www.bruxelles-proprete.be

ou via le **0800/981 81**



Vos Recypark permanents

Recypark Demets

Quai Fernand Demets 22 - 1070 Anderlecht

Recypark Humanité

Boulevard de l'Humanité 350 - 1190 Forest

Recypark Sud

Boulevard de la Deuxième Armée Britannique 676 - 1190 Forest

Recypark Buda

Avenue Antoon Van Oss 6 - 1120 Neder-Over-Heembeek

**Mieux vous triezy,
plus nous recyclons**